

REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT DU
VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PROVENCE VERDON
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 MARS 2021**

DATE DE LA CONVOCAATION : 17 MARS 2021	Le Conseil de la Communauté de communes PROVENCE VERDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Hervé PHILIBERT.
DATE D'AFFICHAGE : 17 MARS 2021	<u>Délégués titulaires présents :</u> Messieurs Yves GIACOMELLI, André ROUSSELET, Christian GHINAMO, Hervé PHILIBERT, Laurent MEAUME, Louis REYNIER, Frank PANIZZI, Denis MASSAL, Nicolas BREMOND, Christophe VERCOUTRE, Yves MANCER, Emmanuel HUGOU, Bruno CHALLIER, Cyrille HOURS, Bernard de BOISGELIN, Guy PARTAGE, Gilles ROGIER, Gérard MARIAGNE. Mesdames Catherine VENTURINO-GABELLE, Stéphanie GOUDAL-ORJONE, Béatrice REINA, Céline GIRAN, Gaëlle CARLOT-REBEC, Christiane MERLE, Arlette RUIZ, Marie-Christine GUIPPONI, Dominique VIDAL.
Membres du conseil en exercice : 39 Votants : 33 Pour : 17 Contre : 13 Abstention : 03	<u>Délégués titulaires non présents avec pouvoir :</u> Messieurs François VOLPI (procuration à Catherine VENTURINO-GABELLE), Hubert GEOLLE (procuration à Hervé PHILIBERT), Eric GEROLIN (procuration à Nicolas BREMOND), Didier VAUZELLE (procuration à Marie-Christine GUIPPONI). Mesdames Marie-Thérèse VANNIER (procuration à Christiane MERLE). <u>Délégués titulaires non présents, représentés par son suppléant :</u> Monsieur Yves SOUQUE (représenté par Jean-Michel AYME, suppléant). <u>Délégués titulaires non présents :</u> Messieurs André APARICIO, Stéphane ARNAUD, Xavier BLANC. Mesdames Caroline ALLARD, Lotte MICHEL, Marie-Hélène MISTRE. Madame Arlette RUIZ a été élue Secrétaire.

Délibération n°2021/059

**OBJET MONTANT DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES
ORDURES MENAGERES COMMUNAUTAIRE -
ANNEE 2021**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes a choisi le principe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour le financement du service de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères en 2021.

Folio n°

M. le Président rappelle que selon les dispositions de l'article 266 nonies du Code des Douanes, les montants de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sont relevés chaque année. L'augmentation programmée de la TGAP entre 2020 et 2021 est de 12€ supplémentaire à la Tonne de déchets traités par enfouissement. Elle passe ainsi de 25€/Tonne en 2020 à 37€/Tonne en 2021.

M. le Président indique que les déchets collectés sur le territoire communautaire et traités par enfouissement sont évalués à 10 000 Tonnes par an.

Par ailleurs, M. le Président présente le programme d'investissements projetés en 2021 sur la thématique des déchets :

- Réalisation d'une déchetterie à Tavernes
- Développement de nouveaux Points d'Apport Volontaire des déchets par l'acquisition de nombreuses colonnes de collecte
- Déploiement d'équipements pour la mise en place de la collecte séparée des biodéchets
- Réalisation d'une aire de lavage des véhicules de collecte des déchets

Enfin, M. le Président rappelle que la REOM communautaire est fixée à 311€ depuis 2017.

Aussi, au regard des éléments présentés ci-dessus, Monsieur le Président propose de fixer le montant unitaire de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021 à 323€ et d'appliquer des coefficients minorant ou majorant ce montant selon des catégories déterminées d'usagers fixées dans le règlement de facturation de la REOM communautaire.

Après en avoir débattu et à la majorité des membres présents, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'édition d'un rôle annuel en 2021 pour la perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères communautaire ;

- **APPROUVE** le montant unitaire de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2021 à 323,00 € ;

- **RAPPELLE** que les modalités d'application des coefficients minorant ou majorant le montant de la redevance de collecte et d'enlèvement des ordures ménagères sont définies dans un règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères approuvé par la délibération n°2020/144 prise en date du 08 décembre 2020 ;

Fait à VARAGES les jours, mois et an susdits.

LE PRESIDENT
Hervé PHILIBERT



ACTE SIGNE LE 31/03/2021
ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES
TELETRANSMISSION LE
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE